

# THALES

**QUESTIONS  
POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL  
27 juin 2019**

## QUESTIONS CGT

### 1 – SAP

SAP, progiciel de gestion intégré (ERP), peut être défini comme un système dans lequel les différentes fonctions de l'entreprise (comptabilité, finances, production, approvisionnement, marketing, ressources humaines, qualité, maintenance, etc.) sont reliées entre elles par l'utilisation d'un système d'information centralisé.

- *Nous demandons à la direction de nous confirmer que les données personnels sont sécurisées et non accessible sauf par les services habilités ?*

**Réponse :** *Un dysfonctionnement a été identifié et un correctif va être apporté à la solution ERP France.*

### 2 – SAP – lancement dans la douleur, où va-t-on ?

Cela fait des mois que les salariés sont gênés par le passage à SAP.

Impossibilité de passer des commandes, d'effectuer des livraisons, des expéditions,...

Nombreux bugs à l'ouverture du logiciel qui gêne encore le fonctionnement de certains secteurs. Malgré l'implication des salariés en charge du changement. Aujourd'hui, les équipes se retrouvent avec des fournisseurs impayés et des clients non livrés.

Tout ceci engendre énormément de stress, rajoute de très nombreuses tâches aux salariés (il semblerait que même une fois les bugs corrigés, SAP rajouterait énormément de travail aux équipes).

Tout ceci éloigne d'avantage les salariés de leur cœur de métier originel, avec un risque de démotivation.

En conclusion, cela dégrade la qualité de vie au travail pour les équipes qui ont à cœur de satisfaire le client, et de bien faire leur métier dans de bonnes conditions opérationnelles.

Vu de l'extérieur, dans les entreprises utilisant des progiciels, la méthode utilisée par Thales semble plus qu'étrange.

La CGT vous demande :

- *Comment s'est décidé le passage à SAP ? (Le choix de progiciel et le choix de la méthode de passage).*
- *Nous demandons un Retex auprès des salariés sur le passage à SAP, à T0 + 6mois ? et T0 + 1an ?*
- *Les équipes travaillant actuellement à la mise en place de SAP sont-elles suffisamment nombreuses ?*
- *Ont-elles les moyens de travailler dans de bonnes conditions ?*

**Réponse :** *Le projet ERP France est un projet Groupe dans lequel la société Thales LAS France s'est inscrite. SGF et DMS ont déjà déployé cette solution depuis respectivement 2017 et 2018. La méthode de déploiement a pris en compte les déploiements précédents et respecte l'ensemble des phases de ce type de projet. Un investissement important a été réalisé par LAS sur les aspects conduite du changement (formation, accompagnement, support...). L'équipe a été correctement dimensionnée en interne et avec des renforts externes (plus de 250 personnes : ERP Domain Leader, stream Leader et Key users).*

*Le constat ne reflète pas la situation sur le site : des commandes sont passées, des livraisons et expéditions effectuées. Le nombre de bugs identifiés sur l'application est faible. Les difficultés principales sont liées à des corrections de données migrées des anciens systèmes et du fait de la montée en compétence progressive des équipes.*

### 3 – Communication avec le personnel absent

En cas d'absence (maladie, longue maladie, invalidité catégorie 2...), les salariés absents sont coupés de l'entreprise. Ils ne reçoivent plus d'information.

- *Nous vous demandons la mise en place d'un plan de communication afin de maintenir le niveau d'information nécessaire pour ces salariés au moment où ils ont le plus besoin (RH, service paie, informations générales, retraite, Perco, CET, Elections...)*

**Réponse :** *Toutes les informations relatives au placement dans le CET/Perco, Intéressement, Participation, ont été envoyées au domicile des absents au moment de l'information. Concernant les élections professionnelles, les salariés absents le jour du vote recevront à leur domicile, quelques jours avant la date du vote, toutes les informations leur permettant de voter à distance.*

#### **4 – Dans le cadre du déploiement de l'outil SAP**

- *Des primes ont-elles été attribuées aux salariés ?*
- *Des primes sont-elles envisagées ?*
- *Si, oui combien de salariés ont-ils touché cette prime par catégorie sociale professionnelle ?*
- *Quel montant ?*
- *Dans quel service ?*
- *Quels sont les critères d'attribution ? (heures supplémentaires, travail à domicile...)*

**Réponse :** *Cette information ne relève pas de la compétence des DP.*

#### **5 – Encombrement des couloirs / prévention des risques**

Les couloirs se transforment régulièrement en zone de stockage au mépris des règles de sécurité du personnel. Ainsi en P01 des palettes, cartons et autres caisses encombrent le couloir mettant en danger le personnel y travaillant.

- *Nous vous demandons de faire un rappel des règles de sécurité à respecter dans l'ensemble du site.*

**Réponse :** *Un rappel des consignes sera diffusé prochainement dans l'Actu Elancourt et dans l'intranet/espace HSE.*

*En préambule, quelques consignes de bon sens à respecter : ne pas stocker sur les voies de circulation ni dans les escaliers, laisser les issues de secours et l'ouverture des portes dégagées, ne pas encombrer l'accès aux moyens de secours (extincteurs, boîtiers rouges et verts, rince-œil, défibrillateurs).*

#### **6 – QVT au local peinture**

Les premières chaleurs arrivent à peine que la température du local peinture atteint déjà des sommets. Sans même rappelé que nous parlions encore de la QVT la semaine dernière, cela génère des problèmes pour peindre le matériel dans de bonnes conditions.

Peindre relève de processus et de règles strictes afin de garantir la qualité. Les températures du local engendrent donc des retards, des reprises, et par conséquent créent du stress et de la surcharge de travail.

- *La CGT demande donc à la direction de mettre en place un système de régulation thermique dans le local.*

**Réponse :** *Nous avons baissé de quelques degrés la consigne sur l'apport d'air neuf pour travailler dans de meilleures conditions.*

#### **7 – Qualité de vie (suite)**

Les bâtiments d'Elancourt sont des passoires thermiques. A l'approche des fortes chaleurs, les salariés se demandent si la direction envisage d'améliorer les conditions de travail dans les zones tertiaires non climatisées.

- *Nous vous demandons s'il y a des projets de rénovation thermique des bâtiments historiques ?*

**Réponse :** *Il n'y a pas de projet pour le moment.*

## **8 – Qualité de vie dans les Algeco**

Les bâtiments modulaires sont équipés de climatiseurs réversibles. Cependant, ils ne suffisent pas pendant les chaleurs et grands froids. Il fait la bonne température à proximité des souffleries mais il existe de forts gradients de température dans les open-space. Notamment au dernier étage ou le toit non isolé est directement exposé aux rayonnements. Ces gradients imposent de surchauffer en hiver et sur refroidir en été. On ne compte plus le nombre de collègues tombé malade, la clim étant fortement pointé du doigt.

- *Existerait-il un moyen de protéger le toit des constructions modulaires ?*

**Réponse :** *Nous avons étudié le sujet mais n'avons pas trouvé de solution pour l'instant.*

## **9 – Accessibilité (suite)**

Suite à nos questions de mai, octobre et décembre 2018 concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées par l'entrée d'accueil ex-Tosa, et votre dernière réponse de décembre ci-dessous :

**Réponse :** *Comme indiqué lors de la dernière commission Handicap qui s'est tenue le 4 décembre dernier, les travaux seront réalisés au cours du printemps 2019.*

- *En ce début d'été pouvez confirmer que ce projet est toujours d'actualité ?*

**Réponse :** *Le début d'intervention est prévu du 15 au 19 juillet prochain.*

## **10 – Copernic II et impact sur les salariés d'ISOR**

- *Quel était l'effectif des salariés de l'entreprise de nettoyage sur le site avant Copernic II ?*
- *Quel est aujourd'hui l'effectif des salariés d'ISOR sur notre site ?*

**Réponse :** *Nous n'avons pas l'information, la société Isor est un sous-traitant de Vinci. L'effectif présent est conforme au contrat mis en place au sein du Groupe Thales.*

## **11 – Prime d'inconfort salle Blanche IRST**

Pouvez-vous nous confirmer que les salariés travaillant dans la nouvelle salle blanche IRST perçoivent la prime d'inconfort à laquelle ils peuvent prétendre ?

**Réponse :** *Une nouvelle note a été diffusée le 28 juin dernier aux membres du Codir et HR partner (RRH) pour diffusion au sein des équipes concernées. Elle englobe les nouvelles salles créées depuis la première diffusion en 2016. Cette note s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

## QUESTIONS SUPPer

SUPPer tient à rappeler que les questions présentées ici par ses délégués du personnel viennent des salariés de LAS Elancourt. Ces salariés attendent de la direction des réponses claires, précises et sans détour dans un esprit de dialogue social sincère.

### 12 – SAP

Suite à la mise en place de SAP au forceps, le travail sous RMES n'est plus possible. Bien qu'officiellement déployé, SAP n'est pas opérationnel à ce jour pour cette fonctionnalité, loin de là.

En conséquence, pour faire avancer les dossiers de réparations, les équipes SSC ne peuvent pas travailler avec les documents officiels et sont poussées à travailler avec des documents officieux créés pour la circonstance.

- SUPPer demande si cette situation a été expliquée aux clients.

**Réponse :**

- *Il n'est pas demandé à ce que les équipes trouvent des solutions locales et officieuses. Toutes les solutions de contournement sont validées par la Qualité et donc sont sans impact pour nos clients.*
- *Tout un dispositif d'écoute, d'accompagnement et d'apprentissage a été mis en place pour les interlocuteurs SSC et CCI :*
  - o *des formations dispensées aux acteurs, avec des supports expliquant les manipulations opérationnelles,*
  - o *des sessions d'accompagnement par groupe et individuelles,*
  - o *une session OBEYA quotidienne ouverte à tous où les problématiques peuvent être discutées collectivement et traitées.*

### 13 – SAP activité

Suite à la mise en place de SAP, certains salariés se voient refuser l'accès à certaines transactions qui étaient auparavant de leur ressort. Ces transactions sont donc redirigées vers d'autres salariés.

Dans certains cas, des salariés découvrent la disparition de leur poste dans la nouvelle organisation lors de la formation SAP (ex : poste de Supply-chain manager).

- SUPPer demande en quoi ce genre de traitement est bienveillant et respectueux des salariés.
- SUPPer demande quelle est l'utilité pour l'entreprise de définir en début d'année des objectifs individuels visiblement devenus incompatibles suite au déploiement de SAP.
- SUPPer demande ce qu'il advient des salariés dont certaines missions ont disparu.

**Réponse :** *Il n'y a aucune disparition de poste avec l'arrivée de l'ERP France. Par ailleurs, la formation n'est pas le reflet de l'organisation. Il se peut que certains collaborateurs aient été invités à suivre des formations avec un intitulé différent de leur poste, c'est normal et répond à un découpage technique des formations. L'équipe projet reste à l'écoute des salariés concernés si besoin.*

### 14 – Pertinence de la gestion en « mode dégradé »

Durant la période de déploiement de SAP, un mode dégradé a été mis en place à l'aide de classeurs Excel pour suppléer à l'indisponibilité de certaines fonctions. Or, tout porte à croire qu'à ce jour ces fichiers n'ont pas été transférés dans SAP. Certains ont même disparu !

- SUPPer demande pourquoi avoir mis en place ce mode dégradé à plusieurs niveaux avec des sauvegardes des activités pour ne pas les utiliser par la suite.

**Réponse :** *L'équipe projet n'a pas connaissance de ces classeurs excel.*

## **15 – Anomalies GESTOR**

Depuis au moins 3 semaines, certains pointages de salariés en horaires décalés ne sont pas pris en compte correctement (ex : écrêtages) au-delà de 18h.

- SUPPer demande la régularisation de leur situation

*Réponse : Les heures décalées sont traitées mensuellement, le service paie va contrôler et corriger si nécessaire. Pour rappel, ces heures sont traitées avec un mois de décalage.*

## **16 – Problèmes de connexion : de nombreuses applications en rideau depuis un certain temps**

INCIDENT du 14 juin INC0632822 concernant E-HR

Autre incident INC0633286 Pb connexion messagerie, Team On Line, annuaire, blueshop, etc..

Depuis un certain temps, nous constatons des défaillances régulières sur beaucoup d'applications.

- SUPPer demande pourquoi nous rencontrons de telles difficultés
- SUPPer demande si des salariés ont été impactés sur la non possibilité de valider leurs choix participations et intéressement car E-HR fonctionnait en mode dégradé le vendredi 14 juin.

*Réponse : Effectivement un incident a été déclaré le 13 juin à 17h concernant l'accès à e-hr admin. Le vendredi 14 juin, l'accès était possible par intermittence. Aucun salarié ne s'est manifesté auprès du service RH ou du service paie pour dire qu'il n'avait pas pu se connecter et faire son choix le vendredi 14 juin.*

## **17 – Semaine de la QVT chez Thales LAS Elancourt**

Si pour certains, le point d'orgue est le barbecue du vendredi. Pour d'autre, la QVT est d'avoir la possibilité du choix de la restauration

Hors, si le restaurant BUROPLUS avait indiqué qu'il était fermé le vendredi, il n'a existé aucune information, bien visible, pour la fermeture des deux autres lieux de restauration.

Pour les personnes qui comptaient se restaurer à la cantine, ils ont trouvé porte close.

Le choix s'est retrouvé en obligation (vive la QVT)

Pour les personnes apportant leur repas, aucun lieu ne permettait de le réchauffer.

Pour les personnes à mobilité réduite, il ne semblait ne rien avoir été prévu pour leur faciliter la vie alors que la restauration était imposée.

Pour les personnes qui voulait manger sur le pouce pour ne pas perdre leur temps. Pas possible avec les queues des buffets.

Si l'information de la fermeture de tous les points de restaurations avaient été correctement faite, ces personnes auraient pu s'organiser autrement.

- Pourquoi avoir fermé tous les lieux de restaurations ? d'habitude, au moins l'un d'eux était ouvert malgré un choix restreint.

*Réponse : Il est regrettable de ne pas savoir apprécier le buffet offert annuellement dans le cadre de la semaine nationale de la QVT. Cependant, L'encas était ouvert jusqu'à 11 heures. Des affiches étaient collées sur les portes quelques jours avant afin de prévenir les salariés. Le restaurant de Buro+ était fermé car Thales Services organisait également son barbecue le même jour et tout le personnel de Sodexo était mobilisé pour le barbecue LAS & DMS.*

*Pour information 2490 couverts ont été servis !*

*Les personnes à mobilité réduite ont bien entendu été accompagnées par le personnel de Sodexo et la terrasse était accessible.*

## 18 – Congés autres en 2019

Suite à des remontées d'anomalies sur les « congés autres », beaucoup de salariés s'interrogent.

- SUPPer demande un rappel des règles d'attribution des « congés autres ».

**Réponse :**

Congés supplémentaires liés à l'ancienneté :

2 jours ouvrés pour le salarié ayant au moins 30 ans et 1 an d'ancienneté

4 jours ouvrés pour le salarié ayant au moins 35 ans et 2 ans d'ancienneté

Jours de substitution aux congés de fractionnement :

2 jours sont attribués aux salariés présents le 31 mai (comptabilisés sur le compteur en cours)

## 19 – Prime de mission opérationnelle en métropole depuis juillet 2017

Il semblerait que tous les salariés ne bénéficient pas de la même information sur l'attribution de la prime de mission opérationnelle en métropole. Le « cascading » n'est pas fait régulièrement.

Pour mettre tous les salariés au même niveau d'information,

- SUPPer demande que soit rediffusée directement, à TOUS LES SALARIES, la note qui précise les modalités d'obtention la prime de déplacement en métropole.

**Réponse :** *Tous les codirs et HR partner (RRH) ont eu l'information qui doit être déclinée dans les équipes concernées selon le même cascading que les fois précédentes.*

## 20 – Fuites de tuyauterie au sous-sol

### Q09 : Fuites de tuyauterie au sous-sol

Jusqu'ici, la direction traite le problème de fuites en recueillant les liquides dans des récipients disposés dans les sous-sols entre les bâtiments C et I.

Or, ces fuites ne cessent de s'aggraver et sont passées d'un simple goutte-à-goutte à des filets d'eau de plus en plus importants. Certains accès à des salles AREOS deviennent condamnés et la date d'intervention ne cesse d'être reportée.

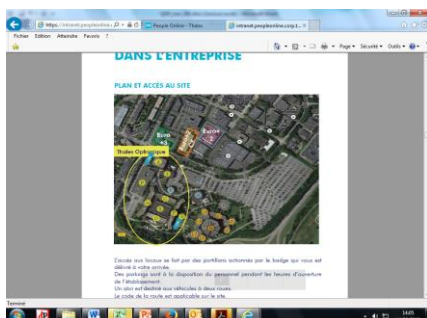
- SUPPer demande le traitement urgent de ces fuites.

**Réponse :** *Cette intervention nécessitant la coupure sur le site pendant 4 jours de l'arrivée de l'eau de ville, elle devra être effectuée quand le site sera fermé. L'intervention est programmée en fin d'année (semaine 52).*

## 21 – Livret d'accueil et informations RH

Des événements ou des évolutions chez Thales amènent à des changements. Par exemple, le livret d'accueil, daté de 2017, qui reprend les chiffres de 2016, auquel tout salarié LAS Élan court est sensé se référer n'est pas nécessairement mis à jour, loin s'en faut :

- THALES OPTRONIQUE SAS
- Jean-Max PRATX (DGA) et Jérôme GLOMOT (DRH)...
- DAO – DTN – DEM -> SAO, STN, SEM
- remboursement **carte orange** (dans le sommaire)



- Sur le plan, où sont placés les Algécos + nouveaux algécos, R et T
- Restauration bureau+ non indiquée
- Mode de remboursement « partiel » des transports
- Établir un avis de visite : <https://preavis-tosa.corp.thales/PreavisV10/> Non, mais →

<https://preavis-tosa.corp.thales/PreavisV10/pgMenuAvisVisite.aspx>

- Gestionnaires de paie : Les gestionnaires de paie sont joignables par mail

ou au 3 28 23 23 en interne et au 01 70 28 23 23 en externe : **faux**

- aucune adresse n'est spécifiée dans le livret pour un arrêt maladie ou une absence à justifier
- HUMANIS : nom, et autres sans doute, ont été modifiés au 01-01-2019
- Caisse ARRCO et AGIRC pour Thales Optronique
- Laure GUILLERMINET (Correspondante handicap de TOSA) 3 96 77 50
- Liste non exhaustive

**Réponse** : *Effectivement, nous allons remettre à jour le livret d'accueil.*

## **22 – Divers**



## QUESTIONS CFDT

### 23 - VIE PRATIQUE

#### 23.1 – e-TV à BURO+3 - RAS

Toujours écran noir.

- **Quand cet équipement sera-t-il mis en fonctionnement ?**

**Réponse :** Une action est en cours, DSI est en contact avec TGS. La date d'intervention n'est pas connue à ce jour. Une affiche a été positionnée sur l'écran pour information.

#### 23.2 – Parking P2 ... Le retour

Il semble qu'il y ait toujours des incivilités dont on nous a donné un exemple : 2 voitures de sports rouges qui stationne à cheval sur 2 places

- **Comment sont gérées les incivilités sur les parkings du site ? Tant que l'on se contentera de « jolis messages » dans le flot des infos du site d'Elancourt, il y a peu de chance que cela s'améliore**
- **Quid d'une CLIO grise avec 2 pneus crevés qui dort à l'entrée du parking depuis mars dernier (assurance plus bonne ), etc.**

**Réponse :**

- Les directions d'Etablissement sont alertées sur ces difficultés et le sujet sera traité en colocation.
- Le propriétaire du véhicule a été identifié et contacté.

#### 23.3 – RIE et carafes d'eau

Des salariés nous ont fait part de dépôts foncés au fond de certaines carafes d'eau. C'est un peu inquiétant puisque ces carafes ne contiennent que de l'eau

- **Nous vous demandons qu'il y ait une surveillance accrue de la composition de l'eau sortant des fontaines des RIE et du nettoyage des carafes**

**Réponse :** Nous avons transmis votre demande à Sodexo. Une action est mise en place.

### 24 - ADMINISTRATIF

#### 24.1– Application de différentes modalités pour les mensuels par le service Paie ...

24-1-1 Lundi de Pentecôte :

Dans la communication envoyée par mail le 5 juin, c'était clair :

« Les mensuels qui souhaitent poser un crédit d'heures pour le lundi de Pentecôte bénéficieront des mesures suivantes :

- Journée valorisée à 7 heures
- Pas d'impact sur le crédit annuel de 50 heures
- Pas d'impact sur le droit à 5 jours de crédit d'heures possibles par an. »

Actuellement, un certain nombre de salariés voient sur leur compteur que ce n'est pas le cas

- **Nous vous demandons de faire appliquer les dispositions énoncées dans cette communication et que les compteurs des salariés concernés soient rectifiés rapidement.**

- **D'autre part pour les mensuels qui sont venus travailler ce même jour, et qui ont fait plus de 7h00 dans leur journée, comment sont comptabilisées ces heures en plus des 7h00 de la journée de solidarité ?**

Il semble qu'il y ait des versions différentes d'après des salariés se trouvant dans ce cas de figure et ayant comparés leurs compteurs ...

**Réponse :** *Le service paie a contrôlé individuellement chaque compteur et tout est régularisé. Les heures effectuées en plus des 7 heures sont comptabilisées dans le compteur « crédit d'heures ».*

#### 24-1-2 Maladie se déclarant au cours de journée de travail :

Lorsqu'un salarié mensuel vient le matin travailler et se sent mal au cours de la journée au point qu'il s'en va par exemple le midi pour aller voir son médecin, et que celui-ci lui prescrit un arrêt de travail de 1, 2 ou 3 jours.

- **Que deviennent les heures travaillées ?(comptabilisées ou perdues)**
- **Où trouve-t-on ce renseignement (règlement, accord, ou autre...) ?**

**Réponse :** *Si le salarié quitte son poste de travail en cours de journée, le pointage est neutralisé par l'arrêt maladie. La journée est prise en compte en maladie et le salarié bénéficie du maintien de salaire pour cette journée.*

*Si un salarié a moins d'un an d'ancienneté et qu'il ne bénéficie pas du maintien de salaire, le pointage est également neutralisé par l'arrêt maladie, mais les heures travaillées sont comptabilisées dans son compteur de crédit d'heures.*

#### **24.2– Report Congés Payés 2018**

Si pour certains salariés ce report accepté par la hiérarchie s'est bien passé (apparition dans les premiers jours de juin du reliquat dans les « jours autres »), pour d'autres, à la date du 20 juin, toujours rien dans les compteurs. Du coup s'ils voulaient en prendre en juin, ils entamaient » directement les congés 2019

- **Nous demandons que tous les reports de congés soient provisionnés dans les compteurs de e-HR de manière urgente..**

**Réponse :** *Toutes les demandes de report de congés, validées par le RH partner (RRH) et transmises au SP Paie ont été traitées. S'il y a des cas identifiés, il faut que les salariés se rapprochent très rapidement de leur HR partner (RRH) pour vérifier si le report a bien été accepté et validé.*

#### **24.3– Missions et ... administratif !**

Nous vous transmettons quelques interrogations de salariés se déplaçant :

- Suivi des feuilles de mission : au retour de mission, établissement d'une « feuille de temps » associée à l'ordre de mission., ex : majoration pays 20%, pays à risques 10%, température mission , et dans les colonnes de dates samedi (1 journée)et dimanche (1,5 jours)précisés : malgré cela , des manques sont constatés depuis novembre 2018. Il faut reprendre systématiquement toutes fiches pour obtenir paiement et récupérations légales.
  - **Nous demandons que le traitement de ses feuilles soit fiabilisé afin que les salariés n'aient plus à perdre de temps pour réclamer et récupérer ce à quoi ils ont droit !**
- Calcul de la prime d'expatriation : extrêmement flou : la formule que connaissaient les gens ne semble pas la même . Exemple quand un salarié est présent 3 semaines . Il travaille 2 WE et Il ne travaille pas le 3ème WE sur place. Comment est-il indemnisé et que récupère-t-il ? Un collègue a essayé de l'aider,mais seulement trouvé un document sur le sujet
  - **Nous demandons qu'il ait , accessible facilement un document expliquant clairement toutes ses modalités.**

## Réponse :

- *Le SP paie contrôle les données renseignées sur le décompte de temps de mission, et corrige si nécessaire les majorations et journées de récupération. Après traitement une copie du décompte temps de mission avec les annotations du gestionnaire de paie est retournée au salarié. Des réunions d'information ont été organisées avec la présence du SP paie pour expliquer le traitement en paie et les salariés sont reçus régulièrement lors de la permanence.*
- *Les personnes amenées à se déplacer en expatriation sont reçues par leur HR partner (RRH) qui leur explique les primes auxquelles elles peuvent prétendre dans le cadre de la mission.*
- *L'indemnité d'expatriation est calculée du 1er jour travaillé sur place au dernier jour travaillé sur place, les jours de voyage sont exclus du calcul de la prime d'expatriation.  
Formule de calcul : (salaire de base + PA pour les salariés mensuels /26 x nombre de jours ouvrables travaillés dans le pays) \* majoration pays*

### 24.4- Formation SAP à la dernière minute

Une salariée vient de se voir convoquer à une formation SAP reliée à son métier, 48H00 avant ce jour de formation. De plus ce jour-là elle est en temps partiel. Il y a bien une autre session 2 semaines plus tard, mais toujours ce même jour de la semaine. Il a été répondu à la salariée que c'était une question de disponibilité du formateur(trice). Cet inconvénient aurait peut-être pu être évité si on s'y était pris plus en amont et pas fin juin.

- ***Nous demandons qu'il y ait un peu plus d'anticipation dans les convocations aux formations et que notamment pour les sessions d'une seule journée, les jours des différentes sessions changent afin de prendre en compte les différents problèmes des salariés***

**Réponse :** *Cela semble être un cas particulier. En prenant contact avec la personne concernée, une solution va être mise en place. La très grande majorité des sessions a été anticipée.*

## 25 - SOCIAL

### 25.1 - Outil maîtrise temps de travail NGT, BURO+3 ?

Cela ne fonctionne toujours pas au 2<sup>ème</sup> étage de BURO+3.

- ***Quand prévoit-on que NGT soit opérationnel pour les ingénieurs et cadres basé(e)s aux 2<sup>ème</sup> étage de BURO+3 ?***

**Réponse :** *Pour le moment, il n'y a pas de PNG installé dans cette zone, nous étudions la question et revenons vers vous.*

### 25.2 - RRH ... parfois fantômes ?

Il y a quelques mois, à notre question sur le fait que certains salariés disaient ne plus voir leur RRH, vous nous aviez indiqué les noms pour chaque entité de LAS France Elancourt, mais pas de réponse pour celles qui ne l'avaient pas encore fait et qui ne sont pas à Elancourt, à notre demande qu'elles viennent se présenter dans les services. Quand aux entretiens des « 59 ans », ils ont disparus dans certains secteurs... On se demande si les dossiers des salariés ont été ouverts ! Et lorsqu'un salarié veut rencontrer sa RRH, il obtient au mieux un entretien téléphonique !

- ***Nous redemandons pour les RRH qui ne l'ont pas fait, et qui prennent en charge un secteur viennent se présenter aux salariés, que les dossiers soient un peu plus suivis, et qu'on puisse avoir des entretiens en présentiel***

**Réponse :** *Nous avons remonté votre remarque aux équipes concernées.*

### 25.3 - Fusion : simplification ? non complexification et surcharges

Nous sommes « assez » inquiets de remontées de salarié(e)s qui, suite à la fusion, subissent une complexification des relations de travail qui provoquent une augmentation des charges (étant

alimentés par différents canaux) Cela fait aussi que les managers hiérarchiques de ces salariés ont du mal à gérer et maîtriser la charge de ces collaborateurs, puisqu'une partie vient en direct d'autres sites. Cela provoque un mal être qui ne va pas franchement dans le sens de la Qualité de Vie au travail. On peut parler de Risques Psycho-Sociaux.

- **Nous vous demandons de prendre en compte tous ces risques liés à la fusion LAS France et de les traiter avant qu'il n'y ait des conséquences graves pour certain(e)s salarié(e)s**

**Réponse :** *Nous prenons en compte votre demande et sommes très attentifs à ces sujets. Si certaines situations sont mal vécues, il ne faut pas hésiter à venir en parler à sa HR partner (RRH), à la référente QVT/RPS (Anne-Carole Rabinovsky) ou au service médical.*

#### **25.4 - « Tri des meubles » ... et sécurité du personnel**

Alerte reçue de salariés le lundi 24 juin après-midi :

*Je ne dis rien d'habitude mais ce matin j'ai assisté à un ballet de transpalettes assez curieux dans la cour à bennes à déchets de l'entreprise.*

*Du fait de la chaleur, les fenêtres du bâtiment l'étaient ouvertes et avec le vacarme provoqué par ce ballet, le travail était difficile.*

*Ça a commencé par jeter des palettes contenant des étagères et des tables ou meubles (de labo ?) neuves encore sanglées, sous plastique avec le bordereau de réception présent.*

*J'ignore pourquoi il y a ce gâchis. Ces articles neufs pourraient au moins être proposés au personnel ! (Peut-être est-ce la couleur marron des tables qui ne plaisait pas à quelqu'un ?)*

*Ce n'est pas le plus grave.*

*Le gros problème c'est le mode de mise en place dans la benne.*

*Au lieu d'entreposer les déchets en passant par la porte comme cela devrait être fait, la palette est soulevée à au moins 3 mètres puis est jetée dans la benne en la faisant glisser du transpalette en prenant appui sur le bord de la benne.*

*Pour couronner le tout et afin de détruire le matériel dans la benne définitivement, une armoire forte (haute et très lourde) en équilibre vertical sur la palette est soulevée selon le même principe puis mise en basculement avant/arrière jusqu'à ce qu'elle tombe dans la benne et écrase définitivement le matériel présent en tombant en avant.*

*Je signale qu'à l'arrière, il y a le transpalette avec son conducteur et que rien n'empêche l'armoire de partir en arrière...*

*Celui-ci est très doué ou suicidaire pour se livrer à son petit numéro de cirque mais un jour l'armoire qui sert à écraser le contenu de la benne va tomber en arrière...*

*Nous étions tellement sidérés que nous n'avons pas pensé à filmer la scène.*

*De même, au niveau de la benne destinées au verre nous avons assisté l'été dernier à la coupure au bras de l'une des personnes qui jetait de plaques de verres lorsque son charriot a basculé sur lui ...*

Plusieurs questions sur ce témoignage.

- **Nous vous demandons de saisir le CHS-CT de ce témoignage afin qu'il investigue et que le personnel chargé de cette manutention travaille dans des conditions de sécurité optimale**
- **Nous vous demandons d'investiguer sur la destruction de meubles apparemment en bon état voire plus. Cette destruction est assez choquante ; ces meubles pourraient être proposés à des associations, ou aux salariés. Où est la responsabilité sociétale de l'entreprise qui nous enjoint de trier nos déchets et qui « gaspille » du mobilier ?**

**Réponse :** *Les services HSE vont investiguer pour voir ce qu'il en est réellement et ne pas tirer de conclusions hâtives.*

*Aucun mobilier neuf n'a été détruit. L'armoire forte qui a été jetée était hors service car la porte était déformée. « Le matériel neuf sous plastique avec bordereau » correspond à des établis assez récents (mais pas neufs) qui sont partis sur Fleury les Aubrais le 26 juin dernier*

*Ce sont des salariés de DEMAX et DAHER qui gèrent les déménagements et la conduite des fenwick. Ils ont les CACES correspondants et connaissent et appliquent les règles de sécurité.*

## 26 - SUIVI DES ACCORDS

### 26. 1 - Données « Temps de travail »

Afin de pouvoir suivre les données sur le temps de travail des salariés, nous vous demandons :

Pour les Ingénieurs et Cadres :

- **Temps de travail > ?10H : Nombre d'alertes par e-mail en moyenne par semaine et par mois (réception d'un e-mail si au moins un jour de présence est > ?10H**
- **Nombre de personnes concernées**

Pour les Mensuels:

- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération : cumul annuel**
- **Solde des compteurs des heures récupérées au titre des heures supplémentaires effectuées**
- **Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement : cumul annuel**
  - ADER »
- **Sorties après 18H10 : Nombre de salariés sortant après 18H10 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Horaire hebdomadaire : Nombres de salariés dont le temps de travail a été > à 41H80 hebdomadaire, (37H80 + 4H) en moyenne par semaine**
- **Nombre total d'heures écrites de ce fait, pour le mois**
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine ayant un compteur bloqué à 15h**
- **Nombre total d'heures écrites de ce fait pour le mois**
  - Ex-MIE ?
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine et pour le ayant atteint ou dépassé les 10h**
- **Sorties après 18H30 : Nombre de salariés sortant après 18H30 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Nombre de salariés présents le vendredi après-midi**
  - **après 14h00**
  - **après 16h00**

**Réponse :**

#### Pour le personnel LAS « ex TOSA » en mai 2019 :

Heures supplémentaires effectuées pour récupération sur mai : 0  
Heures supplémentaires effectuées pour récupération en cumul pour 2019 : 0  
Solde des compteurs des heures effectuées pour récupération : 432,85  
Heures supplémentaires effectuées payées sur mai : 483.16  
Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement fin mai : 1434.48  
Nombre d'alertes en moyenne (par semaine) si travail supérieur à 10h mai : non disponible  
Nombre de sorties après 18h10 (mensuels mai) 39.80  
Nombres de personnes ayant eu un compteur à 4h mai : 10.59  
Nombres de personnes ayant eu un compteur à 15h mai : 14.80

#### Pour le personnel LAS « ex MIE » en mai 2019 :

Nombre de sorties après 18h30 mai (mensuels) : non disponible  
Nombres de personnes ayant eu un compteur supérieur à 10h : 11.40  
Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 14h00 : 0  
Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00 : 0